

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr. ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 fr.

ANNONCES : 20 centimes la ligne Réclamés : 25 centimes — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez les bureaux du journal, rue Nain, 1 ; Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée ; à Paris, chez M. Havaas, Laffitte-Bullier, à Cie place de la Bourse ; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 27, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 45, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Moucron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 21, 8 23, 9 24, 11 02. Moucron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 99

ROUBAIX, 8 MARS 1874

BULLETIN DU JOUR

L'interpellation développée par M. Christophle n'a pas eu le succès sur lequel le centre gauche comptait. Si nous n'envisageons son discours qu'au point de vue de l'art, il était complètement manqué.

Le groupe parlementaire a pensé avoir raison que le ministère n'avait pas failli à son devoir en ne prenant pas au sérieux les attaques plus fantaisistes que séduisantes du Figaro.

Une autre considération dont la droite a tenu compte, c'est l'attitude du centre gauche sous le gouvernement de M. Thiers.

Constatons que cette journée a aussi prouvé une fois de plus que le ministère ne peut se passer des votes de la droite.

L'événement de la semaine a été la manifestation de l'Académie française, à l'occasion de M. Emile Ollivier.

Après l'une des séances dans lesquelles M. Thiers avait développé le thème de sa République conservatrice, de l'ordre, de la sécurité qu'elle donnerait à la France.

M. Baze, qui avait provoqué des poursuites contre le Figaro, est le seul membre de la droite qui ait voté contre l'ordre du jour pur et simple.

Après l'interpellation discutée hier, dans l'Assemblée, était encore une manœuvre de M. Thiers ; il ne paraît plus à la tribune, mais

il lance en avant ses confrères, qui exécutent leur consigne avec une soumission exemplaire. M. Ricard nous a déjà donné ce spectacle et c'était, hier, le tour de M. Christophle, l'ancien président du centre gauche.

M. le duc de Broglie a eu raison de répondre qu'il convenait peu aux amis de M. Thiers de réclamer des rigueurs contre les journaux qui attaquent l'Assemblée, quand l'ex-président a toléré, pendant toute la durée de son gouvernement, les insultes et les menaces à la majorité.

D'après les conversations des députés, après le vote, la majorité qui s'est prononcée contre l'interpellation n'a pas été produite tant par sympathie pour le ministère que par la volonté bien arrêtée de ne pas laisser M. Thiers reprendre le pouvoir.

M. MAGNE soutient l'article 28 et fait ressortir la nécessité d'établir l'équilibre financier. L'orateur fait remarquer que l'impôt sur la petite vitesse est général et d'une perception facile.

L'orateur dit que cet impôt frapperait exclusivement les industries qui emploient de grandes quantités de matières premières et constituerait une prime au profit de l'industrie étrangère.

M. MAGNE termine en rappelant l'exemple donné après la guerre de sécession par les Etats-Unis d'Amérique, qui ont songé avant tout à éteindre la dette provenant de la guerre. (Vifs applaudissements.)

M. GEORGE combat l'article 28 sur la demande de M. Pouyer-Quertier. La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 5 h. 35. Nous avons analysé les discours que devaient prononcer devant l'Académie MM. Emile Ollivier et Emile Augier.

Ce dernier a porté sur la Révolution de 1848 et sur ses causes un jugement assez juste et très spirituel qui doit être lu : Lamartine avait involontairement contribué à cette révolution par son Histoire des Girondins ; il la caractérisa d'un mot cruel et injuste. Non, ce ne fut pas la révolution du mépris ! Le pays ne la demandait pas, il n'y songeait pas, il y songeait si peu...

Après avoir ainsi jugé l'homme d'Etat, M. Augier a apprécié ainsi le poète : Si les nations n'ont pas de mémoire pour

en organisant un pouvoir capable de survivre, ou elle échouera dans sa tâche, et devant une majorité irrémédiablement divisée, il n'y aurait plus d'autre ressource que d'en appeler par des élections générales au pays.

ASSEMBLÉE NATIONALE. VICE-PRÉSIDENCE DE M. MARTRE. Séance du samedi 7 mars 1874. La séance est ouverte à 2 h. 45.

M. Fournier rend compte de la récente élection du Pas-de-Calais. L'élection de M. Sens est validée sans débat.

L'Assemblée reprend la discussion du projet de loi concernant les nouveaux impôts. M. BENOIST-D'AZY, rapporteur, déclare que la commission accepte l'article additionnel de M. Guichard, qui est mis aux voix et adopté.

L'ensemble de l'art. 26 est adopté par 378 voix contre 129. Sur l'article 27, M. Benoist d'azy déclare que la Commission s'est prononcée pour le renvoi de l'article additionnel de M. Ventavon à la commission qui sera chargée d'examiner l'amendement Féry.

M. BENOIST-D'AZY déclare que la commission rejette l'amendement de M. Claude (Meurthe-et-Moselle), concernant l'acide pyrolytique et les vinaigres.

M. CLAUDE retire son amendement. La discussion de l'impôt sur le sel est ajournée.

M. FÉRY combat l'art. 28 du projet du gouvernement concernant la petite vitesse. L'orateur dit que cet impôt frapperait exclusivement les industries qui emploient de grandes quantités de matières premières et constituerait une prime au profit de l'industrie étrangère.

M. MAGNE soutient l'article 28 et fait ressortir la nécessité d'établir l'équilibre financier. L'orateur fait remarquer que l'impôt sur la petite vitesse est général et d'une perception facile.

M. MAGNE s'attache à démontrer qu'un impôt général est toujours moins onéreux qu'un impôt qui frappe spécialement une industrie.

M. GEORGE combat l'article 28 sur la demande de M. Pouyer-Quertier. La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 5 h. 35. Nous avons analysé les discours que devaient prononcer devant l'Académie MM. Emile Ollivier et Emile Augier.

Ce dernier a porté sur la Révolution de 1848 et sur ses causes un jugement assez juste et très spirituel qui doit être lu : Lamartine avait involontairement contribué à cette révolution par son Histoire des Girondins ; il la caractérisa d'un mot cruel et injuste. Non, ce ne fut pas la révolution du mépris ! Le pays ne la demandait pas, il n'y songeait pas, il y songeait si peu...

Après avoir ainsi jugé l'homme d'Etat, M. Augier a apprécié ainsi le poète : Si les nations n'ont pas de mémoire pour

l'homme d'Etat, elles en ont pour le poète, parce que son œuvre est un bienfait permanent ; et quel bienfait ! Dans cette lutte de l'âme et de la bête, qui en somme est toute la vie humaine, tandis que la bête est servie par mille appétits voraces, à toute heure sollicités et satisfaits tandis que tout en ce bas monde conspire à la développer outre mesure, à l'épaissir autour de l'âme sa prisonnière, le poète éveille et réchauffe celle-ci dans sa prison de chair ; il la retrempe incessamment aux sources vives de la tendresse et de l'enthousiasme ; il la maintient à l'état de révolte contre son géolier stupide, et fortifie ses ailes pour le jour de l'évasion.

Quelle belle strophe définit le poète tout entier sous le triple aspect de son génie. Ecoutez plutôt ces vers murmurés au rivage d'Ischia :

Doux comme le soupir d'un enfant qui sommeille, Un son vagu et plaintif se répand dans les airs ; Est-ce un écho du ciel qui charme notre oreille ? Est-ce un soupir d'amour de la terre et des mers ?

Il s'élève, il retombe, il renait, il expire, Comme un cœur oppressé d'un poids de volupté ; Il semble qu'en ces nuits la nature respire Et se plaint comme nous de sa félicité.

Quelle langueur amoureuse ! quelle limpidité ! Jamais ruisseau endormi sur les pentes exhala-t-il une plainte aussi mélodieuse ? — Et ces vers que l'on dirait tirés de l'Anthologie grecque :

Sur la plage sonore où la mer de Sorrente Déroule ses flots bleus au pied de l'orange, Il est, près du sentier, sous la haie odorante, Une pierre petite, étroite, indifférente Aux pas distraits de l'étranger.

La giroflée y cache un seul nom sous ses gerbes, Un nom que nul écho n'a jamais répété ! Quelquefois seulement le passant arrête, Lisant l'âge et la date en écartant les herbes. Et sentant dans ses yeux quelques larmes courir, Dit : Elle avait seize ans ! c'est bien tôt pour mourir !

N'est-ce pas là un pur rayon de miel de l'Hygiène ? En lisant ces vers adorables, on se rappelle involontairement cette épithape de Méléagre pour une jeune fille :

O terre, sois-lui légère : elle a si peu pesé sur l'âme !

Après ce vol d'abeille, voulez-vous les grands coups d'aile ? Bossuet — un agile aussi celui-là ! — a dit dans l'oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre :

Elle a aimé en mourant le Sauveur Jésus ; les bras lui ont manqué plus tôt que l'ardeur d'embrasser la croix ; j'ai vu sa main défaillante chercher de nouvelles forces pour appliquer sur ses lèvres le bienheureux signe de notre rédemption.

C'est beau ! mais Lamartine s'est élevé plus haut encore dans sa pièce du crucifix : Toi que j'ai recueilli sur sa bouche expirante Avec son dernier souffle et son dernier adieu, Symbole deux fois saint, don d'une main mourante, Image de mon Dieu !

Au point de cette mort, que ma faiblesse obtienne De rendre sur ton sein ce douloureux soupir ; Quand mon heure viendra, souviens-toi de la tienne, O toi qui sais mourir !

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 8 MARS 1874.

Le Choix de Suzanne

DEUXIÈME PARTIE II. — (Suite) Tout en repoussant les idées jeunes et riantes qui avaient traversé son esprit, Albert n'avait pas éloigné à jamais l'image de Suzanne ; elle revenait encore à ses heures, mais de loin en loin, et le jeune homme, conséquent avec lui-même, ne l'accueillait qu'aux instants de repos ; il ne lui permettait pas de le distraire de ses travaux ; le procès qui lui avait été confié était grave, important ; s'il le gagnait, de ce succès véritable dépendrait peut-être son avenir ; il y mettait tout son esprit, toute sa volonté, il ne s'agissait donc pas de se livrer à de folles pensées qui l'énerveraient et briseraient des ressorts tout puissants. D'ailleurs sa mère avait, dans cette circonstance, reconquis tout son empire ; elle était capable d'écouter, de comprendre son fils, et souvent, le soir, il lui lisait les pages de son plaidoyer ; tout en admirant son talent, son éloquence, elle lui donnait un avis utile, un conseil, une inspiration.

avocat, celle qui flatta le plus son orgueil vint certainement du maître dont il était le secrétaire.

« Mon jeune ami, lui dit M. D** en lui pressant la main, faut-il vous répéter les vers du Cid :

Vos pareils à deux fois ne se font pas connaître, etc., etc.

non, non, n'est-ce pas ? Tenez, la vérité est que vous ne m'avez pas seulement étonné, vous m'avez ému. Vous ne pouvez comprendre comment vos débuts m'ont rappelé tout à coup ceux d'un avocat de grand avenir que notre barreau a perdu trop tôt : André Germon.

— Germon ? c'est la première fois que ce nom comme avocat frappe mes oreilles, interrompit Albert, qui pensa immédiatement au notaire de Luçay, sans faire nul rapprochement.

— Je le crois bien, il est depuis longtemps oublié ; mais il était mon contemporain, mon ami, nous avons fait notre droit ensemble.

— Et il est mort ? très jeune ? — Non pas mort, mais enterré vivant, ce qui est bien pis, au fond de je ne sais quelle solitude !

La lumière se fit immédiatement dans l'esprit d'Albert : il présentait que le mystère allait lui être révélé, car évidemment il était question du père de Suzanne.

grand scandale autrefois ; il serait étonnant que vous n'en eussiez rien appris si vous n'étiez si jeune !

— Vous piquez ma curiosité, s'écria Albert, cent fois plus curieux que M. D** ne pouvait le supposer.

— André Germon était plus jeune que vous lorsqu'il eut à plaider un procès à peu près identique à celui que vous venez de gagner. Lui aussi gagna le sien, mais il eut le tort de s'éprendre de la fille de son client, et de l'épouser malgré les sages conseils de sa mère. Il avait peu de fortune, et la jeune femme était ambitieuse ; il ne la rendit pas malheureuse, comme on l'a dit depuis, j'en suis sûr : j'ai un peu vécu dans leur intérieur ; toujours est-il qu'au bout de quatre ans, père d'une charmante petite fille, un soir il se trouva veuf, veuf d'une singulière façon : sa femme l'abandonna pour le théâtre.

— Pour le théâtre ! — Mais oui : elle avait une voix admirable ; un prince italien (elle était italienne par son père) exalta tout à coup en elle l'amour de l'art, et lui persuada de débiter. Malheureusement elle eut un véritable succès : le scandale attaché à son nom y fut sans doute pour quelque chose. Mon pauvre ami était bien veuf, allez ! Du reste, il avait fui emportant son enfant, son trésor ; nul de nous ne l'a revu depuis, sa carrière était brisée. Les sceptiques l'ont blâmé ; pour moi, je lui ai toujours donné raison : il avait une fille, il lui devait, comme à lui-même,

de la préserver du scandale ; elle ne pouvait grandir en méprisant sa mère, et naturellement elle l'eût méprisée, à moins, — ce qui est pire encore, — qu'elle n'eût marché sur ses traces.

Albert était bien ému, mais il restait comme pétrifié de ce qu'il entendait.

« Quel âge aurait aujourd'hui cette jeune fille ? demanda-t-il enfin.

— Attendez, c'était vers 183... Elle peut avoir dix-huit ans.

— Et, balbutia-t-il, comment s'appelle l'actrice ?

— Hé quoi ! vous ne le devinez pas ? C'est Julia Fanelli.

— Julia Fanelli ! Tout simplement ; la grande actrice retirée du théâtre, qui a vu tant de courtisans à ses pieds et qui eût pu épouser un comte, un baron, un prince, si la polygamie était permise, ajouta l'avocat avec une certaine ironie.

— Julia Fanelli ! pensait Albert, comment me l'ai-je pas deviné plus tôt ? Suzanne est tout son portrait et sa voix admirable est bien celle de sa mère ; n'en ai-je pas été frappé dès que je l'ai entendue ? Le jeune homme était si troublé, si préoccupé en rentrant chez lui, que M^{me} Lorin, jalouse de toutes ses pensées, s'inquiéta et l'interrogea :

ment, Suzanne Germon, dont le père est notaire à Luçay, sais-tu quelle est sa mère ?

— Tu m'as dit qu'elle était orpheline... — Je le croyais, et elle le croit aussi. C'est la fille de Julia Fanelli !

Albert raconta à son tour le récit qu'il venait d'entendre.

Mme Lorin ne fit que quelques réflexions banales ; ce qui étonna profondément son fils, car il s'attendait à la voir, elle, si austère et si rigide, blâmer sans ménagement la mère qui avait abandonné son enfant.

Si Mme Lorin ne parlait pas, elle pensait. Elle ne dormit guère cette nuit-là ; il se livrait en elle un combat qui la tint éveillée jusqu'au jour. Lorsque, brisée de fatigue, elle put fermer les yeux, sa résolution était prise. Si elle avait repoussé toute idée de mariage entre son fils et la fille d'un notaire de campagne, c'est qu'au nom de cette jeune fille n'était attachée nulle gloire, nulle fortune. Evidemment Albert devait trouver mieux bien facilement ; peu importait l'amour, quand même il eût fait battre à l'unisson le cœur des deux jeunes gens ! La question n'était-elle pas changée ? aujourd'hui qu'il s'agissait, non plus de la petite villageoise pauvre et obscure, mais de la fille d'une actrice célèbre, riche à millions ?...

L'ambition est une de ces passions qui étouffent parfois tout sentiment de dignité ; Mme Lorin l'éprouvait, car pour